

repose ma question de privilège. Je sais que le ministre de la Défense nationale ne comprend pas la chose, mais je pourrais peut-être continuer à exposer mon objection. Aucun membre de la Chambre des communes n'est tenu d'aller comme un pantin demander à un ministre de la Couronne des renseignements d'ordre public qui devraient être connus. Le document aurait dû être mis à notre disposition.

**M. l'Orateur:** L'honorable député d'Ottawa-Ouest a invoqué, comme matière à la question de privilège, une prétendue violation découlant de faits qui sont connus de la Chambre et que je n'ai pas besoin de répéter. L'affaire a été débattue; j'ai invité les membres des deux côtés de la Chambre à se prononcer parce qu'il s'agit d'un projet intéressant.

La Chambre est toujours jalouse de son droit d'obtenir des renseignements et de les obtenir du gouvernement avant les autres; il est possible que la question de privilège se pose lorsque des renseignements n'ont pas été communiqués à la Chambre.

Le budget principal des dépenses est déposé et une motion, non ouverte à la discussion, vise à le déférer à un comité en même temps qu'il est déposé. A titre confidentiel, si je comprends bien, le ministre des Finances a remis aux journalistes un résumé des prévisions budgétaires ou une déclaration à ne publier qu'une fois le budget déposé.

Si la question de privilège peut se poser, ce serait pour savoir si le ministre des Finances a le droit de fournir d'avance, à titre confidentiel, un résumé de ces renseignements, s'il porte ainsi atteinte aux privilèges de la Chambre.

Vu qu'il n'y a aucun précédent bien précis et que nous n'avons pas de motion à cet égard, je crois que la question pourrait en rester là. Je ne crois pas que la Chambre ait un droit suffisant à première vue pour exiger que le gouvernement, en déposant les renseignements complets, n'en donne pas un résumé aux journaux. De plus, je le répète, nous ne sommes saisis d'aucune motion à cet égard. Si des députés veulent présenter une motion, j'y réfléchirai encore, car c'est une question importante comme toutes les questions de privilège visant les droits des députés. Pour le moment on en a assez parlé, je crois, et nous pourrions en rester là, si les honorables députés sont d'accord.

**L'hon. M. Fleming:** Monsieur l'Orateur, pourrais-je ajouter un mot afin qu'il ne subsiste pas d'erreur dans le compte rendu au sujet de ce qu'a dit l'honorable député de Kenora-Rainy-River. En m'informant j'ai appris que la pratique suivie aujourd'hui existait avant que je devienne ministre des Finances et que c'est ainsi qu'on agissait dans le

passé. On n'a jamais eu l'habitude de faire connaître d'avance les prévisions de dépenses, ni les exposés s'y rapportant, au chef de l'opposition ou à un membre quelconque de l'opposition. Ce n'est pas l'usage et ce ne l'a jamais été. J'ai simplement agi aujourd'hui comme mes prédécesseurs, et cela à tous égards. Comme eux, j'ai remis, sous le sceau du secret, un exemplaire et un résumé des prévisions budgétaires aux journalistes de la tribune parlementaire, et, comme eux, j'ai communiqué ces prévisions aux députés.

**L'hon. M. Pearson:** Le ministre des Finances sait-il que les chiffres des dépenses ont paru aujourd'hui dans les journaux locaux qui se vendaient dans la rue avant deux heures et demie? On en donnait le montant total avant que les prévisions budgétaires aient été déposées à la Chambre des communes.

**L'hon. M. Fleming:** Non, je ne suis pas au courant, et il me faudrait beaucoup d'autres témoignages concordants pour croire que la consigne n'a pas été observée. Les courriéristes parlementaires ne devaient pas publier ces données avant le moment de leur dépôt en Chambre. J'hésiterais beaucoup à croire, ne fût-ce qu'un seul instant, qu'un journaliste de la tribune parlementaire ait publié ces renseignements sous quelque forme que ce soit avant que je dépose moi-même ces prévisions ici, cet après-midi.

Le chef de l'opposition m'a fait parvenir un exemplaire de l'*Ottawa Citizen*, qui est précisément le journal qui avait obtenu d'avance le texte d'un discours prononcé en Chambre lors de la dernière session par l'honorable député de Trinity (M. Hellyer). Or l'article de l'*Ottawa Citizen* ne dit nullement ce que le chef de l'opposition prétend lui faire dire. Il a pour en-tête: «M. Fleming présente ses prévisions de dépenses pour 1961». L'article continue:

Le ministre des Finances, M. Fleming, a présenté aujourd'hui à la Chambre un budget des dépenses sans précédent pour l'année 1961-1962, qui commencera le 1<sup>er</sup> avril.

Les dépenses de l'État, durant la présente année financière qui se terminera le 31 mars...

Il ne s'agit pas ici des prévisions de dépenses actuelles; il ne s'agit pas de l'année à l'égard de laquelle j'ai déposé un budget cet après-midi.

...sont déjà estimées à près de 6 milliards, et le budget présenté aujourd'hui à l'égard de la prochaine année financière laisse prévoir que les nouvelles dépenses atteindront même un chiffre encore plus élevé.

Comme les honorables députés le noteront, l'article ne cite pas de chiffre. L'auteur ne fait que des conjectures, comme n'importe qui